


<b>Numéro</b>	<b>DL230512-VS01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Domaine – Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public	
<b>Objet</b>	Constitution de servitudes pour le réseau et l'entretien de l'éclairage public sur la parcelle cadastrée en section 12 N° 198, 2-4 rue Laure Diebold	

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGEHAL Béatrice, Conseillers

#### **Etaient absents :**

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGEHAL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	16 juin 2023
Date de publication délibération :	29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230622-DL230512-VT01-DE Date de réception préfecture : 29/06/2023
---

<b>Numéro</b>	<b>DL230512-VS01</b>	1/2
<b>Matière</b>	3.5.Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

## V. PATRIMOINE COMMUNAL

### **1. CONSTITUTION DE SERVITUDES POUR LE RÉSEAU ET L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA PARCELLE CADASTRÉE EN SECTION 12 N° 198, 2-4 RUE LAURE DIEBOLD**

Dans le cadre de la création du lotissement L'ECRIN DU POMANDRE à Illkirch-Graffenstaden (rue Schanzmatt, rue Laure Diebold et rue Marcel Christen), quatre candélabres ont été aménagés le long de la rue Laure Diebold.

Ces candélabres seront rétrocédés par l'aménageur SCI DE LA PAIX (COGEDIM EST) à la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, afin d'assurer l'éclairage public aux abords de la voirie où se situe notamment la résidence LES BOUGAINVILLIERS (2-4 rue Laure Diebold). La voie de circulation sera, quant à elle, rétrocédée par la SCI DE LA PAIX à l'Eurométropole de Strasbourg.

En l'état, le positionnement de ces quatre candélabres les rend particulièrement vulnérables aux sinistres et l'installation d'équipements de protection s'avère impossible du fait de la faible largeur de la voie.

Dès lors, afin de préserver ses intérêts et réduire l'exposition de ces quatre candélabres aux sinistres, la Ville a proposé leur déplacement sur le domaine privé de la copropriété LES BOUGAINVILLIERS, ce qui a été acceptée par la copropriété.

Dans ce cadre, une constitution de servitudes est nécessaire pour permettre la pose des mâts et en garantir l'accès pour toute intervention technique.

Ces servitudes seront réelles et perpétuelles. Conformément à la proposition retenue entre les parties, elles comprendront :

- la mise à place et le maintien des candélabres (comprenant leurs massifs et éventuels autres éléments accessoires) et des réseaux y relatifs liés à leur alimentation,
- une servitude de non aedificandi (pour éviter notamment les plantations trop proches qui pourraient nuire aux candélabres ou à l'éclairage) et d'accès (pour permettre notamment l'entretien par la ville et les réparations des installations) autour du candélabre sur une assiette constituée d'un cercle d'approximativement trois mètres (3m) de diamètre centré sur chaque candélabre, tels que figurant sur le plan jointe à la présente délibération.

Le fonds servant serait la parcelle cadastrée en section 12 n° 198, située 2-4 rue Laure Diebold à Illkirch-Graffenstaden, appartenant à la copropriété LES BOUGAINVILLIERS. Le fonds dominant serait la parcelle cadastrée en section 7 n° 177, 181 route de Lyon à Illkirch-Graffenstaden appartenant à la commune.

L'ensemble des frais afférents au déplacement des candélabres et à la constitution des servitudes seront à la charge de l'aménageur SCI DE LA PAIX.



<b>Numéro</b>	<b>DL230512-VS01</b>	2/2
<b>Matière</b>	3.5.Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Résidence LES BOUGAINVILLIERS du 30 juin 2022 (résolution 4.1)**

**Vu le plan annexé présentant la configuration des lieux et l'implantation des candélabres,**

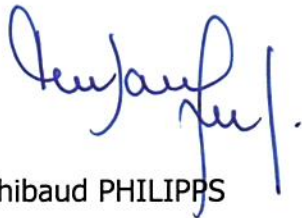
**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la constitution des servitudes décrites ci-dessus pour le réseau et l'entretien des candélabres d'éclairage public au profit de la commune ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférents à cette servitude.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

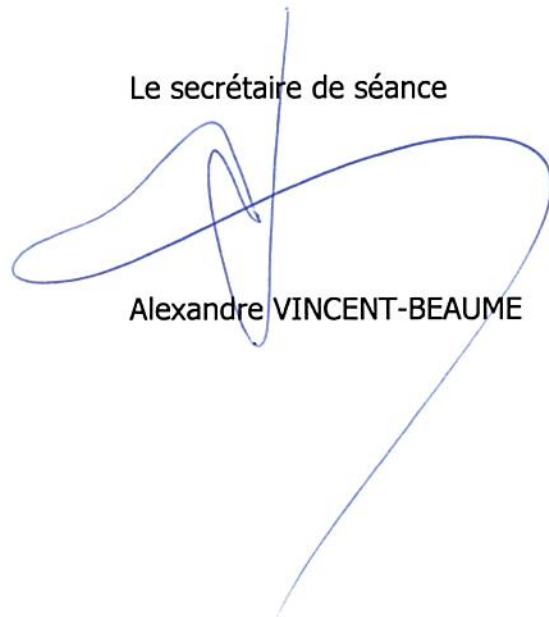
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME